

OBJET PLAN DE RELANCE REGIONAL 2011 EN FAVEUR DES COMMUNES
ET FINANCEMENT AU TITRE DU CNDS

APPROBATION DES PLANS DE FINANCEMENT
AUTORISATION DE SOLLICITER DES SUBVENTIONS

SAINT DENIS PAHRE ECONOMIQUE, INTELLECTUEL, CULTUREL ET SPORTIF
FAVORISER LA REUSSITE SCOLAIRE

Par Délibération n° 11/2-26 du 23 avril dernier, le Conseil Municipal a validé une liste d'opérations susceptibles de faire l'objet d'une demande de financement auprès de la Région au titre du Plan de Relance Régional 2011.

En réponse à l'appel à projets de la Région du 18 mars 2011, la Commune de Saint-Denis a déposé dix sept dossiers. Il s'avère que, parmi ces derniers, le coût de certaines opérations a été revu à la hausse après élaboration du dossier technique en phase projet (« PRO »), et que par ailleurs une demande de subvention complémentaire peut être déposée auprès du CNDS afin d'aboutir à un cofinancement à hauteur de 80 % pour deux opérations.

C'est pourquoi, pour répondre à une exigence des financeurs, je soumetts à votre approbation les plans de financement actualisés des opérations concernées :

1 - Ecoles du premier degré

Libellé d'opération	Coût (€ HT)	Subvention PRR 2011 sollicitée (€)	Taux (%)	Ville (€)	Taux (%)
Ecole Maxime Laope à Bellevue (Bretagne) Réalisation de 3 classes d'activité	662 702,39	463 891,67	70 %	198 810,72	30 %
Ecole Élémentaire Michel Debré au Chaudron (Sainte-Clotilde) Construction d'un préau et d'un passage couvert	160 383,35	112 268, 35	70 %	48 115,00	30 %

2 - Equipements sportifs de proximité

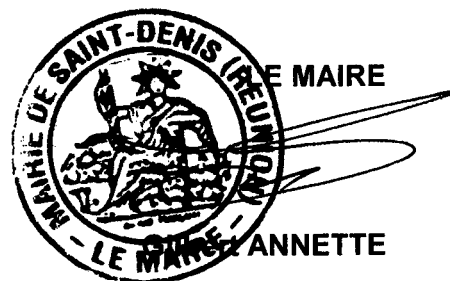
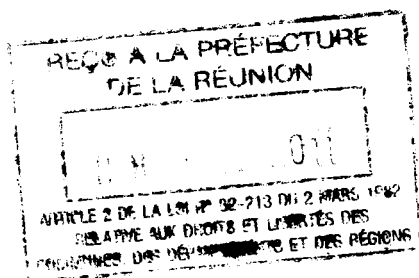
Libellé d'opération	Coût (€ HT)	Subvention PRR 2011 sollicitée (€)	Taux (%)	CNDS (€)	Taux (%)	Ville (€)	Taux (%)
Club house de l'AS Chaudron Réhabilitation	281 471,85	197 030,30	70	-	0,00	84 441,55	30
Complexe sportif de Champ-Fleuri Réhabilitation des vestiaires du BCD	106 859,75	74 801,83	70	10 685,98	10	21 371,95	20
Gymnase des Deux-Canons Réhabilitation globale	687448,11	481 213,68	70	68 744,81	10	137 489,62	20

Rapport n° 11/4-47

Au vu des éléments qui précèdent, je vous demande :

- d'approuver les plans de financement de ces opérations,
- de m'autoriser à solliciter les subventions auprès de la Région et du CNDS,
- de m'autoriser à signer tous documents y afférents.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



**OBJET PLAN DE RELANCE REGIONAL 2011 EN FAVEUR DES COMMUNES
ET FINANCEMENT AU TITRE DU CNDS**

**APPROBATION DES PLANS DE FINANCEMENT
AUTORISATION DE SOLLICITER DES SUBVENTIONS**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la Délibération n° 11/2-26 du 23 avril 2011 ;

Sur le RAPPORT N° 11/4-47 du Maire ;

Vu le rapport de M. PESTEL René Louis, 9ème Adjoint, présenté au nom des Commissions Affaire Générale/ Entreprise Municipale, Projet Educatif Global, et Culture/ Jeunesse/ Sport ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve les plans de financement des opérations suivantes :

1 - Ecoles du premier degré

Libellé d'opération	Coût (€ HT)	Subvention PRR 2011 sollicitée (€)	Taux (%)	Ville (€)	Taux (%)
Ecole Maxime Laope à Bellevue (Bretagne) Réalisation de 3 classes d'activité	662 702,39	463 891,67	70 %	198 810,72	30 %
Ecole Elémentaire Michel Debré au Chaudron (Sainte-Clotilde) Construction d'un préau et d'un passage couvert	160 383,35	112 268, 35	70 %	48 115,00	30 %

2 - Equipements sportifs de proximité

Libellé d'opération	Coût (€ HT)	Subvention PRR 2011 sollicitée (€)	Taux (%)	CNDS (€)	Taux (%)	Ville (€)	Taux (%)
Club house de l'AS Chaudron Réhabilitation	281 471,85	197 030,30	70	-	0,00	84 441,55	30
Complexe sportif de Champ-Fleuri Réhabilitation des vestiaires du BCD	106 859,75	74 801,83	70	10 685,98	10	21 371,95	20
Gymnase des Deux-Canons Réhabilitation globale	687448,11	481 213,68	70	68 744,81	10	137 489,62	20

ARTICLE 2

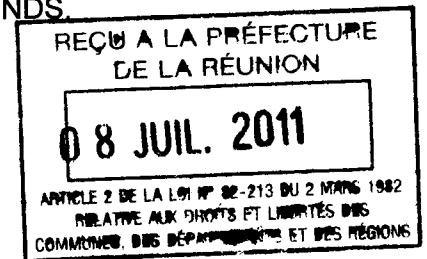
Autorise le Maire à solliciter les subventions auprès de la Région et du CNDS.

ARTICLE 3


Autorise le Maire à signer tous documents y afférents.

ARTICLE 4

Les recettes correspondantes seront imputées au chapitre 13, article 1322 et 1321 du budget de la Ville.



Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le - 6 JUIL 2011

LE MAIRE

Gilbert ANNETTE